

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/INF/28

21 octobre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

ÉQUIPE SPÉCIALE OCDE/CAD SUR LES PRATIQUES DES DONATEURS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

1. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) regroupe 31 pays membres, tous attachés à la démocratie et à l'économie de marché. Ses relations de travail avec plus de 70 autres pays, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile lui confèrent une envergure mondiale. Les travaux de l'OCDE couvrent tout le champ économique et social, de la macroéconomie aux échanges, à l'éducation, au développement, et à la science et à l'innovation. L'OCDE joue un rôle phare en favorisant la bonne gouvernance des secteurs public et privé. Grâce à sa surveillance structurelle, elle permet aux gouvernements de maintenir compétitifs les secteurs économiques clés. Grâce à ses travaux sur les questions émergentes et à l'identification des politiques qui marchent, elle permet aux décideurs d'adopter des orientations stratégiques.
2. L'OCDE crée des instruments adoptés internationalement, des décisions et recommandations pour promouvoir des règles du jeu mutuellement convenues là où des accords multilatéraux sont nécessaires pour garantir le progrès des nations dans une économie mondiale. Le partage des bénéfices de la croissance s'avère aussi crucial, comme le montrent ses travaux sur les économies émergentes, le développement durable, l'économie territoriale et l'aide.
3. Les membres de l'OCDE sont les suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Communautés européennes, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

LE COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'OCDE

4. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est l'organe par le biais duquel l'OCDE traite des questions de coopération en partenariat avec les pays en développement. Le CAD est une des principales instances au sein desquelles les grands donateurs bilatéraux oeuvrent ensemble à l'amélioration de l'efficacité de leurs efforts communs à l'appui du développement durable. Les membres du CAD concentrent leur attention sur la manière dont la coopération pour le développement peut contribuer à renforcer la capacité des pays en développement de vaincre la pauvreté et de participer à l'économie mondiale et d'améliorer les perspectives de croissance des collectivités locales dans les secteurs sociaux et économiques. Les membres du CAD ont des objectifs communs, décrits en détail dans des directives, qui déterminent la manière dont les programmes d'aide sont menés.
5. Les membres du CAD sont les suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission des communautés européennes, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Coordination des activités des donateurs

6. Les membres du CAD ont constaté que les coûts des opérations augmentent, tant pour les donateurs que pour les pays bénéficiaires, à mesure que le volume d'aide s'accroît dans un pays donné, ce qui entraîne une lourde charge administrative pour le pays bénéficiaire, qui bien souvent ne dispose pas des capacités requises. Les pays bénéficiaires suggèrent



que les pays donateurs suivent autant que possible les procédures et pratiques locales du pays bénéficiaire concerné. Ils recommandent également que les donateurs harmonisent leurs politiques ou coordonnent leurs activités avec les principaux donateurs dans des secteurs spécifiques. Les pays partenaires ont prié les donateurs d'examiner la viabilité des activités qu'ils financent.

Équipe spéciale OCDE/CAD sur les pratiques des donateurs

7. L'Équipe spéciale OCDE/CAD sur les pratiques des donateurs a été constituée en 2000 afin que les pays bénéficiaires maîtrisent davantage les activités par le biais du renforcement des capacités pour améliorer les systèmes locaux là où c'est possible.
8. La tâche de l'Équipe spéciale consiste en partie à superviser les efforts entrepris en vue de la simplification et de l'harmonisation des procédures suivies par les donateurs. Il s'agit notamment d'échanger l'information, de brasser les idées et de comparer les expériences, et d'établir une étroite coordination avec les activités des groupes de travail des banques de développement multilatérales et les groupes techniques pertinents du Partenariat stratégique pour l'Afrique.
9. L'Équipe spéciale a mis en place trois sous-groupes: i) gestion financière et obligation redditionnelle; ii) établissement de rapports et suivi; et iii) phase de mise en oeuvre préalable du cycle de projets. Ces trois sous-groupes s'efforcent d'harmoniser les procédures suivies par les donateurs, les gouvernements et les bénéficiaires, de façon à créer un élan permettant d'atteindre un but précis à un coût acceptable.
10. Le **sous-groupe sur la gestion financière et l'obligation redditionnelle** a élaboré un document de réflexion dans lequel il proposait un cadre conceptuel pour l'harmonisation. Ce document contient une évaluation de quatre paramètres essentiels pour l'aide projet, l'aide sectorielle, l'appui au programme général ou au budget:
 - contexte de la responsabilité financière;
 - règles régissant l'utilisation des ressources;
 - dispositions en matière d'établissement de rapports; et
 - notification nécessaire *a posteriori*.
11. Le sous-groupe a aussi mené des études dans les domaines suivants:
 - rationalisation de l'exercice de diagnostic dans le domaine de la gestion financière;
 - normes fiduciaires; et
 - établissement des états financiers et vérification des comptes.
12. Le **sous-groupe sur l'établissement de rapports et le suivi** s'efforce d'améliorer des systèmes multiples d'établissement de rapports et de suivi.
13. Le **sous-groupe sur la phase de mise en oeuvre préalable** a un programme en quatre parties qui comprend ce qui suit:
 - i) travaux d'analyse;
 - ii) cadre commun pour l'analyse des risques;
 - iii) cadre logique et cadre des résultats (en outre, le sous-groupe travaille en liaison étroite avec le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, en vue d'utiliser un cadre des résultats pour améliorer la coordination);
 - iv) moyens d'assurer que le co-financement ajoute de la valeur.



14. Les "règles" communes définies par l'Équipe spéciale en vue de l'harmonisation sont notamment les suivantes:
- Le gouvernement a la maîtrise des buts et des processus et c'est lui qui les contrôle.
 - Un cadre d'harmonisation dans différents domaines est défini, assorti de procédures claires.
 - Les concepts sur l'harmonisation et les approches eu égard à l'aide publique au développement (APD) sont communs à l'ensemble des parties prenantes.
 - L'harmonisation se fait sous diverses formes (par exemple, entre un gouvernement et un donateur, ou entre un gouvernement et plusieurs donateurs).

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'HARMONISATION

15. L'Équipe spéciale OCDE/CAD sur les pratiques des donateurs a élaboré des documents de référence sur les bonnes pratiques dans les trois sous-domaines. Ces documents visent à fournir des recommandations pratiques à tous les partenaires sur les moyens par lesquels les donateurs —collectivement ou individuellement— peuvent améliorer leurs procédures opérationnelles, de façon à renforcer la participation du pays partenaire et à améliorer l'efficacité de l'aide au niveau du pays. Les gouvernements en développement partenaires et les donateurs s'accordent tous sur les enseignements tirés cités ci-après:
- Les pays tributaires de l'aide ont amélioré l'efficacité de l'aide du fait de la coordination des pratiques suivies par les donateurs.
 - La coordination de l'aide est d'autant plus efficace qu'un gouvernement en développement partenaire en assume la charge.
 - Il est plus probable que les capacités des gouvernements seront renforcées et améliorées de manière durable si l'aide est gérée par les systèmes du gouvernement hôte.
 - Il est nécessaire d'utiliser judicieusement l'aide aux fins de la coordination efficace du développement, et cette responsabilité incombe tant aux partenaires extérieurs qu'aux gouvernements des pays en développement.
 - Les donateurs peuvent jouer un rôle essentiel lorsqu'ils travaillent avec les gouvernements en développement partenaires pour remédier aux insuffisances des capacités institutionnelles ou à d'autres lacunes qui empêchent l'utilisation efficace des ressources destinées à la coopération.
 - La mise en place de systèmes nationaux appropriés devrait être considérée comme un processus à moyen terme.
 - Les mesures prises par les donateurs pour harmoniser leurs procédures peuvent contribuer à alléger la charge que fait peser sur les gouvernements en développement partenaires la prolifération de pratiques des donateurs non concertées.
 - Il n'existe pas d'approche unique valable pour tous les pays. L'harmonisation doit être adaptée aux cas particuliers et aux capacités institutionnelles locales.



- L'harmonisation ne peut se faire sans une volonté politique et est un processus à long terme.
- L'harmonisation présente des avantages pour toutes les parties concernées.
- Des instruments qui servent de catalyseur à l'harmonisation, des approches sectorielles, par exemple, peuvent être efficaces.

LIENS AVEC D'AUTRES PROCESSUS INTERNATIONAUX

16. L'Équipe spéciale OCDE/CAD sur les pratiques des donateurs va dans le sens du processus de réforme engagé par le Secrétaire général, tel qu'il est décrit dans les débats concernant l'harmonisation et la simplification de la programmation pour le développement. Les deux approches mettent l'accent sur l'amélioration des procédures d'aide suivies tant par les donateurs que par les bénéficiaires et insistent sur le rôle central que joue le gouvernement partenaire dans le processus de développement.
17. L'Équipe spéciale a observé les travaux menés dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et a pris acte de l'intérêt manifesté par les pays d'Afrique eu égard à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et a aussi noté que le Comité de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international était intéressé par l'harmonisation des procédures d'aide au sein des institutions multilatérales et bilatérales.
18. Les consultations entre le Groupe spécial du CAD et l'ONU et la Banque mondiale ont abouti en juillet 2002 à l'identification de la possibilité d'évoquer la question de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide au niveau mondial. Lors du forum de haut niveau qui se tiendra en février 2003, les débats devraient se concentrer —à la suite du Consensus de Monterrey— sur le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement grâce à une meilleure harmonisation.
19. Les différents processus d'harmonisation de l'aide au développement se compléteront les uns les autres, en donnant une nouvelle impulsion aux efforts visant à améliorer et à accélérer les procédures d'aide dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Pour de plus amples renseignements sur l'Équipe spéciale OCDE/CAD, consulter les sites:

www.oecd.org/dac/donorpractices

<http://developmentgateway.org/node/95154/index.html>

